

**CONDITIONS D'ADMISSION 2019/2020**  
**MASTER mention LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES**  
**Parcours Langues-Droit-Commerce**  
**Anglais/Allemand, Espagnol, Italien, Japonais, Russe**

Capacité d'accueil de la mention : 204 places

Capacité d'accueil du parcours : 24 places

Ce parcours du Master LEA est accessible : (admission sur dossier et entretiens)

- Aux étudiant(e)s de LEA de l'université Jean Moulin Lyon3 ou d'une autre université **ayant validé 120 ECTS**
- Aux étudiant(e)s venant d'une autre formation post-baccalauréat compatible (Economie-Gestion, ou autre) **ayant validé l'ensemble de leurs crédits** et ayant étudié l'anglais ainsi qu'une deuxième langue étrangère de même niveau

*Ce master s'adresse plus particulièrement aux étudiants ayant acquis des connaissances en droit ou gestion en dehors des deux langues étrangères.  
Ils doivent aussi justifier d'une très bonne maîtrise de la langue française, d'un solide projet professionnel et éventuellement de séjours prolongés à l'étranger présentant un intérêt linguistique ou professionnel.*

**INSCRIPTION EN LIGNE : procédure dématérialisée**

Les demandes d'admission en Master se font **en ligne** sur le Portail **e-candidat** du site de l'Université.

**Dépôt des candidatures : du 15 avril au 30 mai 2019**

**Admissibilité : le 5 juin 2019**

**Entretiens en français et en langue étrangère les 13, 14, 15 et 17 juin 2019**

**PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER D'ADMISSION**

- Relevés de notes du baccalauréat**
- Relevés détaillés de notes des années antérieures**
- Relevé détaillé de notes de l'année en cours**
- Copie du **diplôme de la Licence** ou attestation de réussite ou du titre admis en dispense
- Une **lettre de motivation** indiquant votre projet professionnel (1 page maximum)
- Un **curriculum vitae** détaillé
- Eventuellement, séjour à l'étranger
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité, etc)
- Tous les titres et documents **étrangers** doivent être **traduits en langue française** par un traducteur assermenté.
- Une **attestation du niveau de français niveau C1** est **obligatoire sauf** pour :
  - Les étudiants français
  - Les étudiants titulaires d'un baccalauréat français
  - Les étudiants étrangers venant de pays francophones
  - Les étudiants étrangers ayant déjà obtenu 30 ECTS dans une université française (hors DU)